

COMMUNE DE TRONGET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française
Département de l'Allier
Arrondissement de Moulins

Date de convocation :
11 juillet 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

Le quorum étant atteint, le
Conseil Municipal peut
valablement délibérer.

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 28 juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie sise 8 passage de la mairie, en session ordinaire, sous la présidence du Maire, Jean-Marc DUMONT.

Présents : Patrick AMATHIEU, Daniel CANTE, Jean-Marc CARTE, Alain DETERNES, Laurent BRUN, Jean-Marc DUMONT, Stéphane HERAULT, Pascal RAYNAUD, Sylvain RIBIER, Franck VALETTE, Elena BARANSKI, Audrey GERAUD, Patricia RAYNAUD, Annie WEGRZYN.

Excusés : Jean-Bernard CONTOUX

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Laurent BRUN

Adhésion Petites Villes de Demain **N° 24/2022**

Le programme national « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de ville dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires ; il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

« Petites villes de demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes les formes de contributions, au-delà de celle de l'Etat et des partenaires financiers du programme : les ministères, l'Agence nationale de l'Habitat, l'Agence National de la cohésion des territoires, le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), l'Agence de la transition écologique (ADEME).

La commune de Le Montet s'étant retirée du projet, la commune de Tronget souhaite, en lien avec la commune de Bourbon-L'Archambault et la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, s'y substituer et s'inscrire dans le programme national « Petites villes de demain ».

Sous réserve d'un accord explicitement formulé par les services de l'Etat, saisis officiellement sur la question par les services de la Communauté de Communes par courrier en date du 27 juin 2022, la commune de Tronget devra officialiser son inscription en signant la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain. Ce document, signé par les trois collectivités initialement inscrites dans la démarche le 24 mars 2021, est le document cadre qui entérine, en lien avec l'Etat, cet engagement. Afin de permettre la substitution de la commune de Tronget sur celle du Montet, cette convention fera sans doute faire l'objet d'un avenant que la commune de Tronget devra signer avec ses partenaires (Bourbon l'Archambault, Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, Préfecture).

Enfin, depuis plusieurs années le Département de l'Allier porte une dynamique de revitalisation similaire à travers le programme Reconquête Centre-Ville/Centre-Bourg. Ce dernier, en agissant sur un périmètre de revitalisation plus resserré (dans le temps et dans l'espace) que celui du programme Petites Villes de Demain, constitue une démarche complémentaire au projet d'ensemble. À ce titre, il a été convenu entre les partenaires institutionnels et collectivités du territoire que, toute ville lauréate du programme Petites Villes de Demain devait s'inscrire automatiquement dans le programme départemental Reconquête Centre-Ville/Centre-Bourg.

La commune de Tronget devra alors, en s'inscrivant dans le programme national Petites Villes de Demain, émarger également au dispositif département Reconquête Centre-Ville/Centre-Bourg.

Monsieur le Maire propose que le travail qui s'effectuera dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain soit conduit en concertation, si ces dernières le souhaitent avec les communes qui constituent le noyau Le Montet, Tronget, Rocles, Saint-Sornin et Deux-Chaises notamment sur les questions de développement économique, touristique et plus globalement sur tous les sujets qui peuvent permettre de renforcer l'attractivité du périmètre du bourg centre Le Montet- Tronget.

Les crédits nécessaires ont été voté dans le cadre du budget primitif 2022, il n'y a donc pas lieu de procéder à une décision modificative.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide :

- **De s'inscrire dans le programme national « Petites Villes de Demain » ;**
- **D'émarger au dispositif départemental de Reconquête Centre-Ville / Centre-Bourg ;**
- **D reprendre tous les engagements contractuels de la commune de Le Montet qui vient de se retirer du dispositif Petites Villes de Demain ;**
- **De porter ce projet en concertation avec les communes de la zone d'attractivité du bourg-centre Le Montet Tronget, à savoir Le Montet, Tronget, Rocles, Saint-Sornin et Deux-Chaises ;**
- **D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

ONT VOTE POUR : 14

ONT VOTE CONTRE : /

SE SONT ABSTENUS : /

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat le
et publié le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du
conseil municipal,

Fait à Tronget, le 02 août 2022

Le Maire,


Jean-Marc DUMONT

